



## **DECLARATION CFDT AU CSE DU 29 MAI 2020**

### **PROJET TEST BANQUIER ET ENTREPRENEUR**

Lors de la réunion du CSE du 30 janvier 2020, la direction a présenté aux élus le projet test « banquier et entrepreneur » comme étant une réponse possible à un environnement bancaire sous fortes contraintes (contraintes financières et de marchés, contraintes règlementaires et organisationnelles, contraintes liées à la satisfaction clients).

Pour la CFDT, la justification principale du projet, consistant à mettre en place des CIL dans des agences bancaires afin d'éviter des fermetures, répond davantage à une conviction des dirigeants de la CEBPL et ne trouve aucun fondement économique eu égard aux éléments apportés par le rapport d'expertise réalisé par Syndex.

Les élus CFDT au CSE, considèrent que ce projet relève davantage d'une vision idéologique de la direction quant à sa conception du modèle de distribution et du modèle social qu'elle souhaite développer au sein de la CEBPL.

En effet, pour la direction réinvestir dans le réseau n'irait pas dans le sens de l'histoire...

La CFDT reste très inquiète quant aux conséquences économiques et sociales de la mise en œuvre d'un tel modèle au sein de la CEBPL et s'interroge sur les réelles ambitions de l'entreprise sur le long terme.

S'agit-il vraiment de faire supporter à un travailleur indépendant les coûts de fonctionnement d'une agence qui resterait estampillée CEBPL ?

Présentée comme unique solution alternative à la fermeture d'agences, la mise en place des CIL ne peut être cautionnée par la CFDT. Par conséquent, les élus CFDT voteront défavorablement sur le projet test banquier et entrepreneur.

Les élus CFDT au CSE